



## **Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2017 – Projet de résolutions**

### **1<sup>ère</sup> résolution**

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport moral 2016.

### **2<sup>ème</sup> résolution**

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport d'activités 2016.

### **3<sup>ème</sup> résolution**

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes 2016.

### **4<sup>ème</sup> résolution**

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association approuve l'affectation du résultat 2016 de +22 020 € au compte de report à nouveau de telle sorte que le nouveau montant des fonds associatifs passe à +109 245 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **5<sup>ème</sup> résolution**

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association adopte le barème des cotisations pour 2018.

### **6<sup>ème</sup> résolution**

Conformément aux précédentes résolutions, l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association donne quitus de sa gestion au conseil d'administration pour l'ensemble de sa gestion de l'exercice écoulé.

### **7<sup>ème</sup> résolution**

Suite aux élections au conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association donne pouvoir au porteur pour effectuer les déclarations légales de changement dans l'administration du Grdr auprès de la préfecture de Bobigny.